



Règlement des ateliers 2025.

1. Lieux et dates

Le festival a lieu les **30 et 31 août 2025**, sur le site de l'école primaire de Charrat.

2. Horaires

La présence d'au moins une personne sur l'atelier est **obligatoire samedi ET dimanche dès l'ouverture des portes à 10h15 jusqu'à 17h30, heure de fermeture des ateliers**. Pour des raisons logistiques et d'organisation, la tenue d'un atelier sur un des deux jours uniquement n'est pas possible.

2.1 Montage

Le **montage** des ateliers peut se faire **le vendredi dès 17h00** (dès 20h pour les ateliers se trouvant dans la crèche UAPE) et **le samedi dès 7h30**. Le site est interdit aux véhicules dès le samedi 9h30 et pour toute la durée du festival. Aucun véhicule ne peut entrer sur le site samedi soir. Pour un montage ou un dépôt de matériel en dehors de ces heures, une demande doit être demandée auprès de la commission atelier ou auprès du responsable montage.

2.2 Démontage

Le **démontage** peut se faire le dimanche **dès 17h30**. **Cependant, pour des raisons de sécurité, les véhicules ne sont autorisés à entrer sur le site qu'à partir de 18h, heure de fermeture du festival.**

En fin de festival, le dimanche soir, nous vous demandons de vider entièrement votre espace, d'enlever les éventuelles affiches collées sur les parois et d'empiler devant votre tente les tables, les bancs et les chaises mis à votre disposition. Nous vous demandons également de fermer votre tente correctement en fin de journée, samedi et dimanche.

2.3 Pause de midi

Les activités peuvent être interrompues sur une courte période pour la **pause repas de midi**. Veuillez noter que votre espace ne sera pas surveillé durant votre absence. Nous vous conseillons vivement de prévoir une personne pour surveiller votre espace et votre matériel durant votre pause.

Nous vous remercions de respecter scrupuleusement ces horaires et consignes.

3. Sécurité

Le site est sécurisé durant la nuit du vendredi au dimanche.

4. Activités

Les ateliers s'engagent à respecter strictement l'activité, l'âge et le nombre d'enfants pris en charge comme indiqué sur le formulaire "Inscription définitive". En cas de modification, ils sont tenus d'en aviser la commission des ateliers du festival.

Les ateliers sont exclusivement destinés aux enfants, à l'exception des activités pour lesquelles une collaboration parents / enfants est indispensable (exemple : atelier de gymnastique parents / enfants) ou si l'aide des parents est requise. L'intervention des parents se fait sur demande du responsable de l'atelier.

4. Tarifs

Le festival Hérisson sous gazon met gratuitement à disposition des ateliers un emplacement et peut fournir sur demande des chaises, des bancs, des tables et éventuellement l'électricité et l'eau. Les ateliers mentionnent leurs besoins sur le formulaire "Inscription définitive". Les demandes ultérieures seront traitées sans garantie.

Le festival offre un ticket repas + boisson par collaborateur et par jour. **Ce bon repas est valable uniquement au foyer** (pâtes). Ces tickets vous seront remis le jour de votre arrivée au moment de votre passage vers notre accueil ateliers.

Le festival peut prendre en charge tout ou partie des frais de matières premières (ex. : les ingrédients d'une recette) ou de produits consommables (ex. : la peinture). Selon ce qui est convenu avec la commission ateliers, la demande de remboursement de ces frais est à adresser par mail (finance@herisson-sous-gazon.ch) **accompagnée d'un justificatif** (facture, quittance, ...) **avant le 30 septembre**. Passé ce délai, les demandes de remboursement ne seront pas prises en considération.

Selon vos besoins, il est possible que nous vous demandions de vous adresser à l'un de nos partenaires pour la commande de votre matériel pris en charge par le festival.

5. Emplacement

L'organisateur attribue un emplacement à chaque atelier en tenant compte de la configuration des lieux et de l'espace nécessaire à la mise en place de l'activité. Un changement d'emplacement est impossible (signalisation, flyer, plan du site, ...).

Les organisateurs du festival s'engagent à disposer dans votre espace les différents éléments conformément à votre demande lors de l'inscription définitive : bancs, chaises, tables, etc.

Sur demande, le festival met à disposition un accès à l'électricité dans un coin de l'emplacement. L'atelier prévoit cependant les rallonges et multiprises nécessaires à son activité.

6. Vente d'articles ou d'activités, demande de pourboires, tirelire, ...

A l'exception de l'association invitée désignée comme telle, les ateliers ne sont pas autorisés à vendre des articles ou des activités durant le festival. La collecte de pourboires et les tirelires sont interdites.

Les ateliers peuvent distribuer des flyers, des prospectus, des cartes de visite, Il est autorisé de prendre des commandes, des inscriptions ou d'organiser des concours.

7. Fonctionnement des ateliers

Selon ce qui a été convenu, les ateliers fonctionnent en continu ou par tranches horaires.

Une affiche plastifiée sera mise à disposition devant votre atelier. Elle indiquera le nom et le descriptif de votre atelier, selon les indications que vous avez fournies sur le formulaire "inscription définitive".

En cas de fonctionnement par tranche horaire, l'heure du prochain atelier peut être indiquée sur cette affiche. A cet effet, veuillez vous munir d'un marqueur effaçable type "white board".

Afin d'éviter que les parents planifient la journée de leur(s) enfant(s) et que les ateliers affichent complet dès le début de la journée, la réservation de place pour les séances de la journée est interdite.

8. Responsabilité, assurance

Hérisson sous gazon décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou corporels subis ou causés par les ateliers. Les ateliers sont responsables des dégâts causés à autrui ou subis par eux-mêmes et doivent souscrire personnellement aux assurances nécessaires.

9. Parking

Une place de parc pour voiture vous est réservée sur le parking principal devant le centre scolaire. En cas de besoin supplémentaire, veuillez suivre les indications "parking" dans le village ou vous référer au plan de parking que vous trouverez sur notre site internet. Prenez contact avec nous en cas de besoin particulier (caravane, remorque, ...).

10. Publicité

Le festival rend visible l'évènement via les réseaux sociaux, les médias et différents supports et met à disposition des ateliers les supports marketing (autocollant voiture, flyers, affiches, ...). Les ateliers s'engagent à promouvoir le festival, via leurs propres réseaux.

Plus de publicité, c'est plus de participants et donc plus de retombées pour vos activités.

**Ce règlement fait partie du contrat entre les ateliers et le comité
du festival Hérisson sous gazon.**

Laurent Versieux 078 / 746 68 29

Anaïs Luisier 079 / 425 45 69

Céline Nussbaum 079 / 483 58 01

ateliers@herisson-sous-gazon.ch